

Volant Sport Cévenol

Ville de Canet



CANET
dans l'Hérault

7^{ème} Ronde de l'Hérault Historic

En mémoire à Marc GOVIGNON

Samedi 21 Septembre 2024

Règlement

volantsportcevenol@outlook.fr

L'association Volant Sport Cévenol avec le concours de la ville de Canet organisent la 7^{ème} Ronde de l'Hérault Historic, le Samedi 21 Septembre 2024.

Il s'agit d'une promenade entre passionnés de voitures anciennes organisée pour faire découvrir l'arrière pays Héraultais aux équipages inscrits. Aucune compétition liée à la vitesse n'aura lieu lors de cet évènement.

Art. 1 : Véhicules admis.

Les véhicules à caractère sportif historiques sont admis et doivent être immatriculés avant le 31.12.1990, ainsi que les véhicules d'exception. L'organisateur se réserve le droit de refuser un véhicule sans en donner les raisons.

Le nombre de véhicules admis est fixé à 50 maxi.

Si moins de 30 véhicules, la balade pourra être annulée.

Art. 2 : Inscriptions.

Tout équipage désirant participer à la balade devra faire parvenir le bulletin d'inscription dûment rempli avec les droits de participation fixés à 100 €uros par véhicule à l'adresse suivante :

VOLANT - SPORT - CÉVENOL

7, avenue Paul Valéry - 34920 LE CRÈS

Les droits d'inscriptions comprennent les deux plaques de la concentration, le petit déjeuner, l'apéritif, les deux repas de l'équipage, les 2 plaques de la manifestation, etc...

La date limite des inscriptions : Samedi 14 Septembre 2024.
(Cachet de la poste faisant foi).

Aucune inscription ne sera acceptée par courriel.

Règlement par chèque à l'ordre de : Volant Sport Cévenol.

En cas d'annulation, de forfait ou de refus, les droits d'inscriptions seront remboursés intégralement aux participants.

Art. 3 : Programme.

7h00 : Accueil des participants, salle polyvalente, et début des vérifications avec petit déjeuner de bienvenue, café, croissants, brioches, etc ...

- Vérifications des documents : Salle polyvalente - Canet.
- Vérifications des véhicules : Espace Saint-Martin - Canet.

8h00 : Fin des vérifications et mise en parc de départ.
Espace Saint-Martin - Canet.

8h15 : Rappel des Consignes de Sécurité.

Horaire :

8h30 : Départ du 1^{er} Véhicule (Espace Saint-Martin - Canet).

10h00 : Rassemblement à Camplong (30 Minutes).

12h00 : Arrivée du 1^{er} Véhicule (Espace Saint-Martin - Canet).

13h00 : Repas (Salle polyvalente - Canet).

Secrétariat : Association Volant Sport Cévenol
7, avenue Paul Valéry
34920 LE CRÈS
Tél. : 06 19 55 17 02
E-mail : volantsportcevenol@outlook.fr

Art. 4 : Véhicules.

Tout véhicule participant devra être conforme au code de la route en vigueur, immatriculé, assuré, muni d'un extincteur, d'un triangle, d'une roue de secours, et deux gilets fluorescents.

L'usage de pneus compétition est strictement interdit.

Les véhicules pourront être équipés d'un arceau de sécurité et de harnais. Le port du casque est interdit sauf pour les véhicules ouverts où il est fortement conseillé.

Art. 5 : Équipage.

Les membres de l'équipage devront être en possession de leur permis de conduire en cours de validité. Le conducteur ne devra pas être sous le coup d'une suspension ou d'un retrait, et présentera les documents du véhicule à l'organisateur avant le départ de la balade.

Les mineurs pourront participer à la condition d'être passager dans le même véhicule qu'un de leurs parents.
(Présentation de la CNI).

Les équipages devront respecter le code de la route, les arrêtés municipaux, ainsi que le présent règlement.

Les infractions relevées par les forces de l'ordre seront à la charge du contrevenant, l'organisateur ne pouvant être tenu responsable des infractions commises par les conducteurs ou leurs passagers.

Art. 6 : Assurance.

Chaque véhicule devra être couvert par une responsabilité civile et personnes transportées souscrite par son propriétaire.

Les dégâts causés à un tiers par un participant seront entièrement à la charge de celui-ci.

Art. 7 : Vérifications.

Documents : Samedi 21 Septembre 2024 de 7h00 à 8h00.
Salle polyvalente - Canet.

Les participants devront obligatoirement présenter :

- le(s) permis de conduire du(es) conducteur(s).
- le certificat d'immatriculation du véhicule inscrit.
- le certificat de contrôle technique.
- l'attestation d'assurance en cours de validité correspondante au véhicule inscrit.

Véhicules : Samedi 21 Septembre 2024 de 7h00 à 8h00.
Espace Saint-Martin - Canet.

L'organisateur vérifiera la conformité du véhicule avec le bulletin d'inscription, il pourra refuser le départ si le véhicule n'est pas conforme aux règles de sécurité.

Art. 8 : Publicité.

La publicité sur les véhicules est autorisée à condition qu'elle ne soit ni politique ni religieuse.

La publicité de l'organisateur est obligatoire.

Art. 9 : Assistance.

Les véhicules d'assistance personnels sont interdits, l'organisateur a prévu un véhicule d'assistance commun avec à bord deux mécaniciens. Une dépanneuse est également prévue, intervenant sur appel téléphonique pour un participant, (incident mécanique où sortie de route), les frais de dépannage seront à la charge du propriétaire du véhicule.

Les ravitaillements en carburant doivent être effectués dans des stations services situées sur le parcours de la balade.

Art. 10 : Réclamations.

Cette concentration se déroulant sous les signes de convivialité et d'amitié, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Par ailleurs, toutes suggestions seront reçues positivement et seront étudiées pour les années suivantes.

Art. 11 : Modifications.

L'organisateur se réserve le droit de modifier une ou plusieurs parties du parcours ou du programme suivant les circonstances.

Art. 12 : Paiement.

Les droits d'inscriptions s'effectueront par chèques bancaires ou postaux établis à l'ordre de : Volant Sport Cévenol.

Les chèques seront déposés 48 heures après la balade.

Important : Tout équipage ayant un ou deux passagers supplémentaires devra le signaler à l'organisateur par l'intermédiaire du bulletin d'inscription et s'acquitter des frais de repas supplémentaire(s) fixé(s) à 20 €uros.

Art. 13 : Parcours.

Le parcours long de 123,5 Km. comprend 2 secteurs de route qui ont été empruntés par les différents rallyes de notre région.

Art. 14 : Déroulement.

Le départ se fera du parking de l'espace Saint-Martin à Canet de minute en minute avec un carnet d'itinéraire et une feuille de pointage afin de rallier tous les contrôles de passage situés sur le parcours.

Pas de dépassement sauf panne mécanique ou incidents.

Cette feuille comprend 4 contrôles différents qui doivent être respectés pour ne pas causer de troubles à la circulation.

RECOMMANDATIONS :

Pour le bon déroulement de cette balade, nous vous demandons d'avoir effectués les pleins de carburant, huile, eau, pression des pneumatiques, etc..., avant de vous rendre au départ de Canet (pour le carburant : 4 stations service à Clermont-l'Hérault (4 Km.)). La distance totale du parcours est de 123,5 Km. Des stations services Automate sont situées sur le parcours, prévoir des vêtements chauds pour des éventuels arrêts si la météo n'est pas de la partie.

La balade se déroule en 2 secteurs, et nous vous invitons à la plus grande discrétion acoustique lors de la traversée des villages. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une balade historique sur routes ouvertes à la circulation, et pas, une épreuve de vitesse chronométrée, par conséquent, le respect du code de la route doit être respecté et nous vous demandons la plus grande prudence. Au niveau des émissions sonores, les véhicules doivent être conformes à la réglementation actuelle (95db).

L'organisateur vous en remercie par avance et vous souhaite une agréable balade dans l'arrière pays Héraultais.

Plan CANET



NOTES

Organisation :

Monique APUZZO : 06 19 55 17 02

Lionel CALAGE : 06 11 55 10 45

A définir (Parc Canet)

A définir (Rassemblement Camplong)

A définir (Contrôles de passage)

Véhicule d'assistance :

Jean-Pierre CNUdde : 06 11 99 05 75

Dépannage :

A définir : Garage

Hébergements :

Renseignements hébergements :

Mairie de Canet : 04 67 88 91 40